

Bureau du 2 juillet 2007

Décision n° B-2007-5402

commune (s) : Saint Priest

objet : **Déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire à l'angle des rues Gustave Courbet et Octave Feuillet**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 juin 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Monsieur et madame Henri Veglione, résidant 23, rue Gustave Courbet à Saint Priest, ont manifesté leur intérêt pour acquérir une partie du domaine public communautaire située à l'angle de la rue Gustave Courbet et Octave Feuillet au droit de leur propriété.

Cette partie convoitée a une superficie de 196 mètres carrés.

La cession interviendra au prix de 60 € le mètre carré, soit 11 760 €, admis par les services fiscaux.

Préalablement à la cession de terrain au profit de monsieur et madame Henri Veglione, il convient de procéder au déclassement de cette partie du domaine public communautaire.

L'ensemble des services communautaires est favorable à ce déclassement.

France-télécom et EDF-GDF ayant signalé la présence de réseaux sous la parcelle à déclasser, monsieur et madame Henri Veglione devront faire leur affaire des contraintes imposées par les concessionnaires.

Ce déclassement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation assurées par les voies bordant ce terrain, la présente opération a été dispensée d'enquête publique, conformément à l'article 62 de la loi du 9 décembre 2004 ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Prononce, après désaffectation, le déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire de la parcelle située à l'angle de la rue Gustave Courbet et Octave Feuillet à Saint Priest.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir concernant la cession du bien en cause, au prix de 60 € le mètre carré, soit 11 760 €, aux époux Veglione.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,